



COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 02 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation : 28 septembre 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Elodie CURUNET, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Absents : M. Patrick ANTOINE (absent), M. Pascal COAT (absent), M. Jean-René MARZIN (absent), Mme Anne-Françoise ROBIN (excusée), Mme Catherine HENRY (pouvoir à L. LE BECHEC).

Secrétaire de séance : Tiphaine MORVAN

DB2026-58

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DES PARCELLES AE 94, AE113 et AE115 – 2, RUE DU MENEZ-HOM et ZH 133 - BÉNIEL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le bien immobilier situé 2 rue du Menez-Hom, cadastré AE 113, d'une contenance de 525 m²,

CONSIDÉRANT les parcelles situées 2 rue du Menez-Hom, cadastrées AE 94 d'une contenance de 79 m² et AE 115 d'une contenance de 491 m²,

CONSIDÉRANT la parcelle située au lieu-dit Bernal, cadastrée ZH 133 d'une contenance de 2 404 m²,

CONSIDÉRANT l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines à 180 000 € pour les acquisitions,

CONSIDÉRANT l'avis du Service des Domaines du 18 mai 2026 sur la valeur vénale des parcelles cadastrées AE 94, AE 113 et AE 115,

CONSIDÉRANT que ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Saint-Nic,

CONSIDÉRANT la proposition de la commune d'acquérir ces biens au prix net vendeur de 220 001,00 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AE 94, AE 113 et AE 115 et ZH 133 au prix de 220 001,00 € (deux cent vingt mille un euros et zéro centimes) net vendeur,
- **PREND EN CHARGE** les frais de notaire et de bornage,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Tiphaine MORVAN



Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

